

**Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal  
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

- - - - -

**Séance du 26 février 2021**

Nombre de membres :		Date de la convocation :	19 février 2021
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 19 février 2021
- en exercice	: 19		
- présents	: 12		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mmes et MM BADJI Fatima, BALAY Chantal, BRADLEY Louise, CHASTAGNARET Olivier, de TRUCHIS Michel, DURAND Michel, FINIELS Martine, FRECHET Marcel, GIORDANO Chantal, PONSARD Frédéric, RABINZOHN Marc, TRAVERSIER Bernadette.

Absent : Mme Gaëlle JUNIQUE.

Procuration de : Mme AUNAVE Bénédicte à Mme TRAVERSIER Bernadette  
M. BLANCHARD Yohan à M. FRECHET Marcel  
Mme DEVISE Marianne à Mme BALAY Chantal  
M. NUISEMENT Aurélien à M. de TRUCHIS Michel  
Mme VASSELON Christelle à M. PONSARD Frédéric  
M. VIALET Laurent à Mme FINIELS Martine

Secrétaire de séance : Mme Bernadette TRAVERSIER.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de réunion des conseils municipaux du 22 janvier 2021
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
4. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences)
5. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
6. Remboursement cantine
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal débute l'ordre du jour.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

**A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Mme Bernadette TRAVERSIER.**

### 2. Approbation du compte-rendu de réunion du conseil municipal du 22 janvier 2021

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2021.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2021.**

### 3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ476 sise 26 rue de la Tourette **(décision n°2021-010)**
- De modifier à compter du 1er avril 2021 les périodes ainsi que les tarifs de location des gîtes communaux du Lac aux Ramiers **(décision n°2021-011)**
- De définir à compter du 1er avril 2021 les périodes ainsi que les tarifs de location des mobil 'homes du camping municipal « Bois de Pra » **(décision n°2021-012)**
- De fixer à 2 nuitées minimum les locations des gîtes et mobil 'homes et de fixer à 10€ les tarifs de location des couettes et couvertures pour les gîtes et mobil 'homes. Cette décision sera appliquée de manière provisoire jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire **(décision n°2021-013)**

Mme le Maire détaille les décisions prises concernant les modifications tarifaires pour les gîtes et les nouveaux tarifs applicables aux mobil-homes installés au camping du Bois de Pra.

Mme le Maire souligne que les différentes périodes de tarifs ont été simplifiées puisqu'il n'y aura plus que trois périodes au lieu de 4 :

- Basse saison : Avril
  - Moyenne saison : Vacances scolaires de Printemps et Toussaint ; mai, juin et septembre ; les 2 premières semaines de juillet et les 2 dernières d'août
  - Haute saison : 4 semaines de mi-juillet à mi-août
- Pour les gîtes :
- La moyenne saison passe de 55 € à 60 € pour 1 nuit

- La haute saison passe de 60 € à 70 € selon la catégorie de gîte et 420 à 450 € la semaine
- Pour les mobil-homes :
  - En basse saison : 60 € la nuit ; 350 € la semaine
  - En moyenne saison : 60 € la nuit ; 350 € la semaine
  - En haute saison : 70 € la nuit ; 450 € la semaine

**Le conseil municipal en prend acte.**

#### **4. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Mme le Maire indique que dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un emploi d'adjoint technique territorial, à compter du 1er avril 2021.

Elle souligne que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un emploi supplémentaire mais d'un poste qui existe déjà et qu'il faut renouveler pour être dans les règles par rapport au contrat PEC signé avec Pôle Emploi.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er avril 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».**
- **Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 6 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.**
- **Précise que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.**
- **Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.**
- **Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.**

#### **5. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'évolution de carrière d'un des agents administratifs, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Elle précise que cette création de poste intervient dans le cadre d'une évolution normale de la carrière d'un agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'accéder à la proposition de Madame le Maire**
- **De créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, échelle C3 de rémunération, à temps complet,**
- **L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,**
- **De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget**

## **6. Remboursement cantine**

Madame le Maire expose aux conseillers la demande de remboursement de vingt repas à la cantine scolaire pour les enfants Ange et Anthony COPIE, soit un total de soixante-quatorze euros (74,00€).

Elle précise que cette demande fait suite à la période de confinement du mois de mars 2020 et à l'impossibilité de reporter les repas à une autre période, les enfants ayant changé d'école à la rentrée de septembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **De rembourser la somme de soixante-quatorze euros (74,00€) aux parents d'Ange et Anthony COPIE correspondant aux 20 repas de cantine du mois de mars 2020 ne pouvant être reporté.**

## **7. Communication de Madame le Maire**

- ✓ Information sur l'avancement des travaux de mise en place des mobil-homes au camping : Marcel FRECHET détaille les travaux réalisés et leur état d'avancement.
- ✓ Mme le Maire informe le Conseil que le CAUE a repris contact avec la Mairie par rapport à l'étude qu'il doit réaliser sur la restructuration du Lac aux Ramiers. Mme le Maire indique qu'il était prévu une consultation des habitants dans le cadre de l'étude, mais qu'au vu du contexte sanitaire il semble compliqué de l'organiser. Aussi, il est prévu une consultation des associations utilisatrices. La date de consultation sera communiquée ultérieurement.
- ✓ Mme le Maire informe que M. Hemmerlin a débuté les installations pour le ski nautique.
- ✓ Mme le Maire indique que M. Rabinzohn a fait part du souhait qu'un lieu porte le nom de Samuel Paty. Mme le Maire répond très favorablement à cette requête et propose que l'espace à côté de la Mairie où a été planté l'arbre de la laïcité soit dédié à la mémoire de Samuel Paty. Le Conseil approuve cette proposition et convient que le 9/12/2021, journée de la laïcité, le lieu sera baptisé en mémoire de ce professeur assassiné.

- ✓ Mme le Maire demande à Chantal Giordano de faire un retour sur le phoning réalisé auprès des personnes âgées concernant la vaccination. Mme Giordano indique qu'il y a encore beaucoup de réticences par rapport aux vaccins.
- ✓ Michel Durand donne information sur le passage de la Faun Ardèche Classic ce samedi 27 février à Vernoux.
- ✓ Marc Rabinzohn indique qu'il souhaite quitter le groupe de la majorité et rester conseiller municipal indépendant. Mme le Maire en prend note.
- ✓ Chantal Balay fait retour du conseil syndical du PNR. Elle fait part également qu'elle a sollicité les techniciens du PNR sur le contenu d'un coup de pouce « Villages de demain ». Mais le PNR considère que la Commune de Vernoux est déjà très avancée en termes de réflexion sur l'aménagement urbain.
- ✓ Chantal Balay demande des explications sur la création d'une école alternative qui ouvrirait à Vernoux. Mme le Maire répond qu'elle a reçu les porteurs de projet mais n'a pour l'instant pas toutes les informations pour en dire davantage.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers et clôture la séance.

Fin de séance : 20h45